

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Commune de GONDEVILLE (16)

Rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Vue sur les terrains du projet (ENCEM)

PRESENTATION ET OBJET DE LA DEMANDE	3
LE GRANULAT : UNE MATIERE INDISPENSABLE	4
LE SITE	5
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES	8
JUSTIFICATIONS DU PROJET	9
SERVITUDES ET CONTRAINTES	11
PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET	12
SOL ET SOUS SOL	15
EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	16
SITES ET PAYSAGE	18
MILIEU NATUREL	19
CLIMAT	20
ENVIRONNEMENT HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE	21
COMMUNITE DU VOISINAGE	22
BIENS ET PATRIMOINE CULTUREL	23
REAMELIORATION	24

La Société PAUL GAUTIER ET FILS présente un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers sur la commune de GONDEVILLE (16).

Ce dossier sollicite pour 12 ans l'ouverture d'une carrière sise aux lieux-dits « Les Rondes » et « Les Brandes ».

Ce projet permettra d'approvisionner en matériaux l'unité de traitement de la société GAUTIER implantée sur la commune voisine de SAINT-MEME-LES-CARRIERES (1 km au Sud-Est).

Les matériaux produits alimenteront en granulats les chantiers locaux du Bâtiment et Travaux Publics, et du Béton Prêt à l'Emploi.

Par ailleurs, la société PAUL GAUTIER ET FILS sollicite une dérogation pour l'exploitation de la bande périphérique de 10 mètres de façon à raccorder le plan d'eau créé au plan d'eau existant immédiatement au Sud.

La durée d'autorisation sollicitée (12 ans) tient compte de la production moyenne envisagée (28 000 t/an) et des réserves estimées (280 000 tonnes).

Les paramètres du projet sont déterminés par l'ensemble des contraintes techniques, foncières et environnementales qui sont détaillées, avec l'ensemble des mesures de prévention, dans ce résumé non technique.



Terrains du projet (ENCEM)

L'article R.512-8 III du Code de l'Environnement indique qu' « afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique ».

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées déposée par la société **PAUL GAUTIER ET FILS** sur la commune de **GONDEVILLE** (Charente).

Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans leur ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière.

Pour une information plus complète, on pourra se reporter à l'étude d'impact dans laquelle sont traitées de façon détaillée les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier est établi afin d'obtenir l'autorisation d'ouverture d'une carrière de sables et graviers (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE¹).

Le projet porte sur une superficie totale d'environ 2,27 ha.

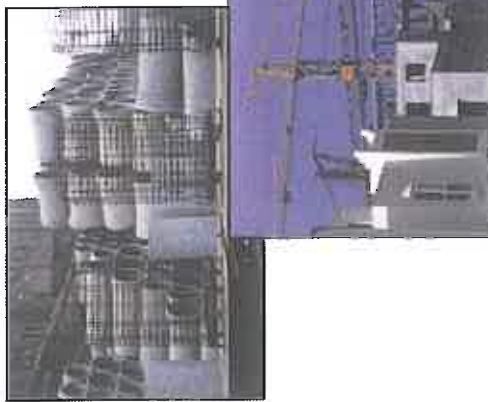
La production moyenne de graves sera de 28 000 tonnes par an.

La durée d'autorisation sollicitée est de 12 ans.



Stocks de granulats (ENCEM)

Ce sont des petits morceaux de roches destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiments.



Exemples de réalisations faites à partir de granulats (UNICEM)

En France, en équivalent par habitant, chaque personne « utilise » en moyenne 7 tonnes de granulats par an²

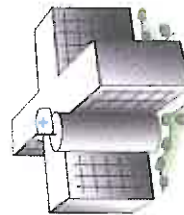
Chaque jour, il faut produire plus d'un million de tonnes de granulats sur l'ensemble du territoire pour répondre à la demande économique du pays.



1 m³ de béton
environ 2 tonnes



1 logement
de 100 à 300 tonnes

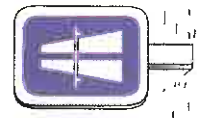


1 hôpital¹
de 20 000 à 40 000 tonnes

1 lycée
de 20 000 à 40 000 tonnes



1 km de voies ferrées
environ 10 000 tonnes



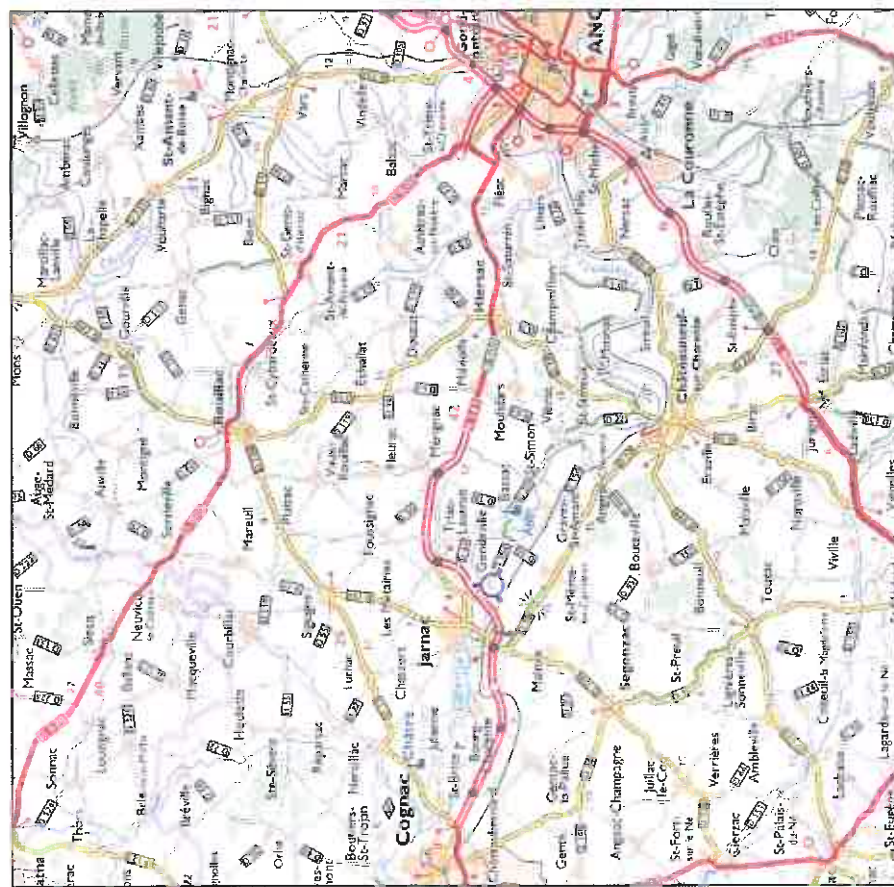
1 km d'autoroute
environ 30 000 tonnes

Le projet est localisé dans le département de Charente, sur le territoire communal de **GONDEVILLE**, 18 km environ à l'Est de **COGNAC** et 28 km à l'Ouest de **ANGOULEME**.

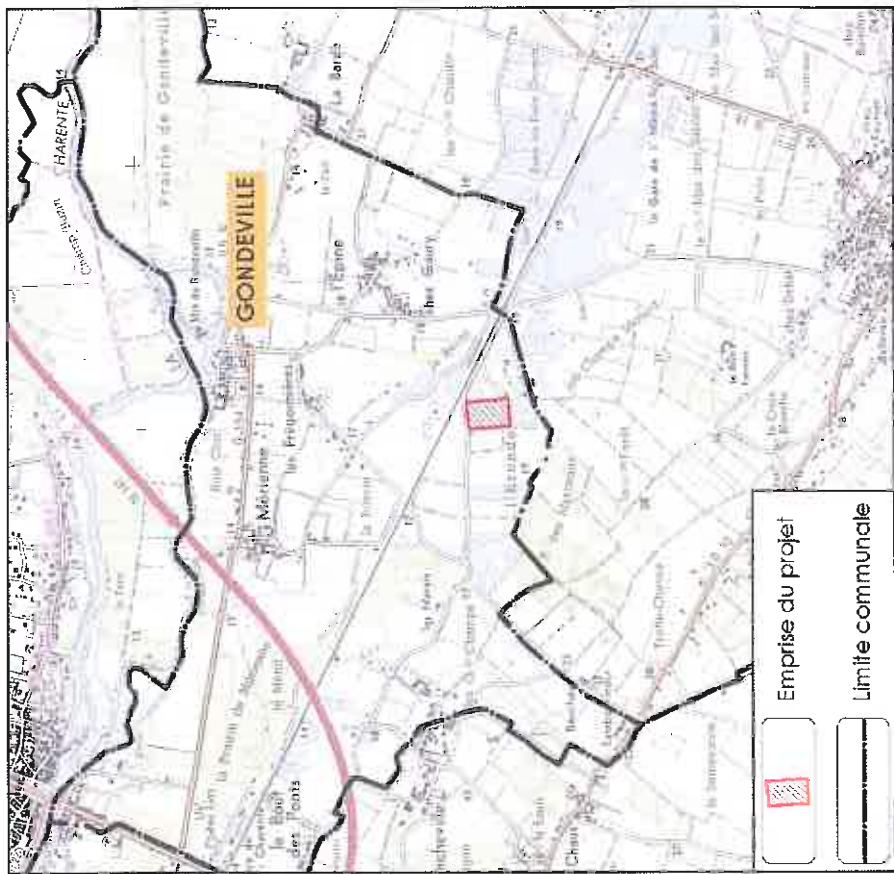
Le projet d'ouverture de la carrière est situé dans la partie Sud de la commune, à environ 1 km du bourg.

L'accès au site depuis le bourg est possible par 2 itinéraires :

- la VC n°3 en direction de **MAINXE** sur 1,2 km, puis le chemin rural des Rondes vers l'Est,
- la VC n°2 en direction de **SAINT-MEME-LES-CARRIERES** sur 1,1 km, puis le chemin rural des Rondes vers l'Ouest.



Localisation régionale, Carte routière de France n°521 (ENCEM)



Localisation communale, IGN 1632 E (ENCEM)

LE SITE ET SES ABORDS

Le site est actuellement occupé par un champ aux environs de 18 m NGF¹.
Le chemin rural des Rondes limite l'emprise au Nord. La bordure Sud-Ouest du site correspond à la berge d'un plan d'eau issu d'une ancienne extraction.



Vue sur les terrains du projet depuis l'angle Nord-Est (ENCEM)

Les abords du site sont constitués :

- de vignes à l'Ouest et au NO,
- d'un plan d'eau et d'une zone arborée à l'Est,
- d'un plan d'eau au Sud.

La voie ferrée SAINTES/ANGOULEME passe 30 m au Nord du site.
Une ligne électrique aérienne passe en limite extérieure à l'Est de l'emprise.



Vue sur la limite Sud de l'emprise (ENCEM)

DÉTAILS CONCERNANT L'EXPLOITATION

- ▶ Durée sollicitée : **12 années**
- ▶ Superficie cadastrale concernée : **2 ha 27 a 74 ca**
- ▶ Emprise exploitable : **1,79 ha**
- ▶ Cote minimale d'extraction : **+ 6 m NGF¹**
- ▶ Production annuelle maximale sollicitée : **28 000 tonnes**

MÉTHODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

A ciel ouvert, par campagnes (60 jours/an en moyenne)

- ▶ Aménagements préliminaires : bornage, clôture, pose d'un portail et panneaux d'informations ;
- ▶ Décapage², stockage de la terre végétale et des terres de découverte pour la création de merlons³ de protection et la remise en état ;
- ▶ Extraction à l'aide d'une pelle mécanique en deux passages (hors d'eau et sous eau) ;
- ▶ Evacuation des matériaux extraits par camions vers l'unité de traitement de SAINT-MÈME-LES-CARRIÈRES ;
- ▶ Réaménagement progressif des lieux

DESTINATION DES MATÉRIAUX

Les matériaux extraits sont des matières premières minérales destinées à être lavés et criblés sur l'installation de traitement de la société GAUTIER sur le site de SAINT-MÈME-LES-CARRIÈRES.

Les matériaux fabriqués sont des sables et graviers destinés à l'industrie du bâtiment, des Travaux Publics et du Béton Prêt À l'Emploi.

Les matériaux fabriqués seront commercialisés dans un rayon de 50 km environ.

Géologiques

- ✓ Présence d'un gisement important (280 000 t) ;
- ✓ Gisement bien connu et de bonne qualité ;
- ✓ Ratio gisement / découverte intéressant.

Socio-économiques

- ✓ Réponse à une partie des besoins en granulats du secteur Nord-Charente ;
- ✓ Proximité de l'installation de traitement des matériaux de la société GAUTIER (1 km).

Document d'urbanisme

- ✓ Projet d'ouverture de carrière compatible avec le règlement national d'urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme de GONDEVILLE, en cours d'élaboration.

Environnementales

- ✓ Implantation dans une zone rurale à faible densité de population ;
- ✓ Pas de conséquence pour la préservation de la ressource en eau potable bien que le projet soit inclus dans le périmètre de protection éloignée du captage de Coulonges ;
- ✓ Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles ;
- ✓ Absence de monument historique et site classé autour du site ;
- ✓ Site de moindre intérêt écologique (vocation agricole) ;
- ✓ Accès facile au réseau routier pour l'acheminement des produits finis.



Meilleures techniques disponibles en matière de protection de l'environnement

- ✓ Utilisation des meilleures techniques disponibles en matière de protection de l'environnement : moyens de défense en cas d'incendie ou de pollution, tri sélectif des déchets,...
- ✓ Utilisation rationnelle de l'énergie : proximité de l'installation de traitement pour l'acheminement des matières premières et optimisation de la consommation des engins ;
- ✓ Phasage d'exploitation tenant compte des contraintes liées à la gestion des eaux et du milieu naturel.

Réaménagement

- ✓ Restitution de milieux aquatiques pouvant être colonisés par une flore et une faune diversifiées ;
- ✓ Proposition de réaménagement concerté prenant en compte les contraintes et les résultats de l'étude écologique ;
- ✓ Intégration paysagère du projet dans son environnement naturel ;
- ✓ Concertation avec les différents interlocuteurs locaux (mairie) ;
- ✓ Respect des contraintes réglementaires ;
- ✓ Valorisation d'une partie du site actuel sous la forme d'un plan d'eau à vocation naturelle.



✓ **Au titre du Code de l'Urbanisme** : Le projet d'exploitation de la gravière est compatible avec le règlement national d'urbanisme. Un PLU est en cours d'élaboration sur la commune et prévoit de classer les parcelles en zone Nc permettant l'activité d'extraction.

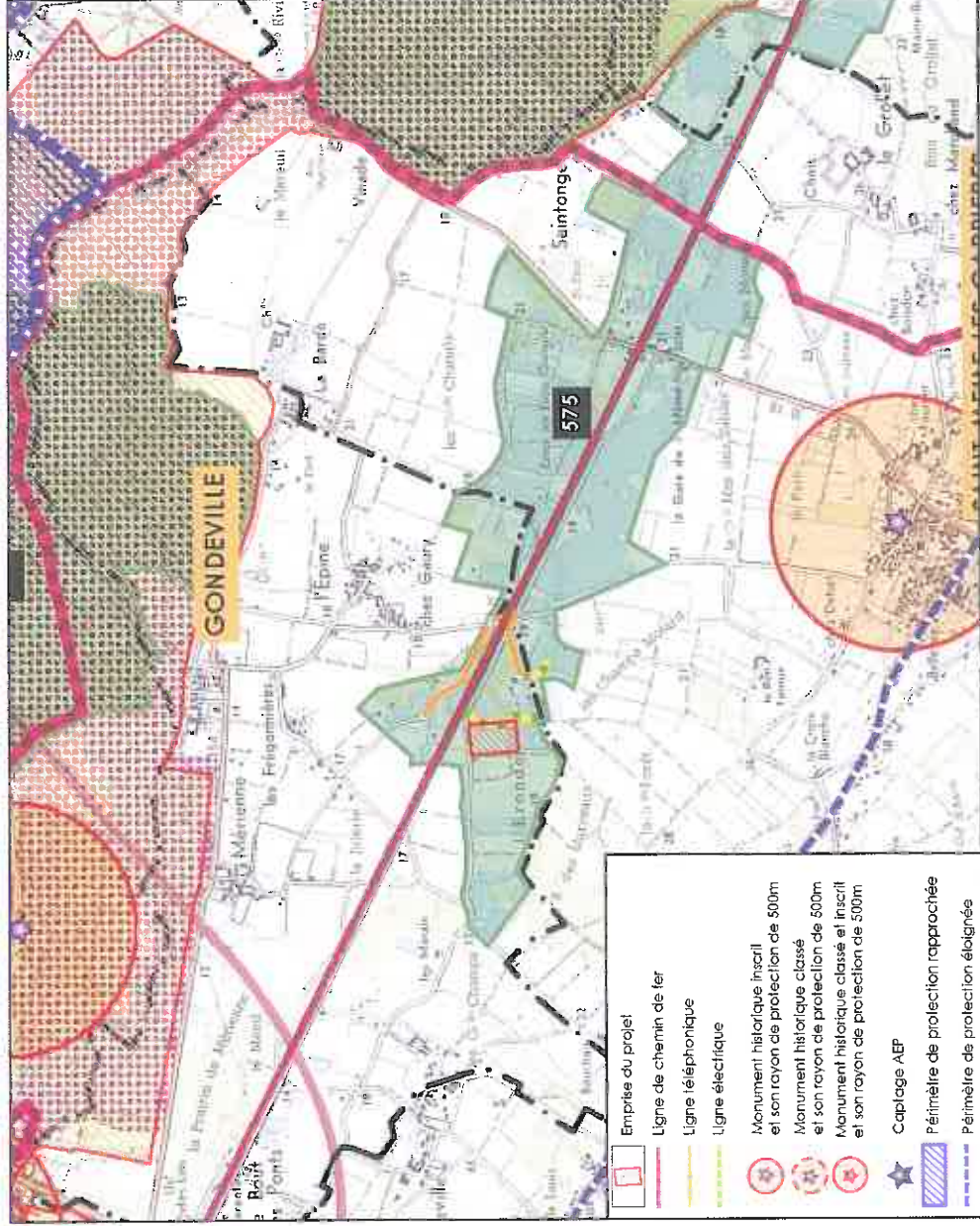
✓ **Au titre du Code du Patrimoine** : Le secteur ne correspond pas à une zone sensible du point de vue archéologique. Le projet n'est inclus dans aucun périmètre de protection de monument historique ou site inscrit ou classé.

✓ **Au titre de la protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)** : La commune de GONDEVILLE ne comprend pas d'ouvrages d'AEP. Le site est toutefois inclus dans le périmètre de protection éloignée du captage de Coulonges (Charente).

✓ **Au titre de la réglementation sur les carrières** : La zone exploitée restera au minimum en retrait de 10 m des limites du périmètre concerné par la demande, à l'exception des terrains au Sud pour permettre la jonction des deux plans d'eau. L'extraction sera menée afin d'assurer la stabilité des terrains voisins.

✓ **Au titre du Code Forestier** : les parcelles concernées ne sont pas boisées (à l'exception de 50 m de haie au Sud).

✓ **Au titre de la réglementation sur la conservation des chemins de fer** : la ligne ferroviaire SAINTES/ANGOULEME passe au plus près à 30 m au Nord-Est de l'emprise. Compte tenu des modalités d'exploitations, il n'existe aucune contrainte liée à cette voie ferrée.



Carte des servitudes et contraintes réglementaires, ENCEM

- ✓ **Au titre des réseaux et des canalisations :**
 - Une ligne électrique moyenne tension longe la limite orientale du site et 2 pylônes sont implantés en bordure extérieure. L'exploitation restera en retrait de plus de 10 m de ces ouvrages.
 - Aucune ligne téléphonique, aucune canalisation d'eau potable, d'irrigation ou de gaz ne traverse les terrains étudiés ;
 - Aucune autre servitude, radioélectrique, militaire ou aéronautique n'a été recensée sur les terrains étudiés.
- ✓ **Au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne :** Le projet s'inscrit dans le cadre des politiques menées par les pouvoirs publics, en particulier par la gestion des eaux superficielles et souterraines.
- ✓ **Au titre du Schéma Départemental des Carrières de Charente :** L'exploitation du gisement sera faite de manière optimale. Le réaménagement du site sera réalisé de manière coordonnée aux travaux d'exploitation de la gravière (talutage et reprofilage des berges, ...), L'impact hydraulique sera limité. La remise en état permettra d'homogénéiser le secteur.

✓ **Milieu Naturel :**

Le projet est inclus dans la **ZNIEFF¹ de type 1 de l'Eronde**. Proche de la zone **Natura 2000²** « Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême » (1 km au Nord).

✓ **Appellations d'Origine Contrôlée :** la commune de **GONDEVILLE** est incluse dans plusieurs AOC-AOP : Beurre Charentes-Poitou, Beurre des Charentes et des Deux-Sèvres, Cognac, Esprit de Cognac et Pineau des Charentes.

Aucun zonage ne concerne le projet et les parcelles ne sont pas plantées en vigne.



Localisation des zones naturelles (CERA environnement)